



Affaire suivie par :
Célia LEVY - Réf. : CL/MG

République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

68160 Sainte-Croix-aux-Mines

PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil Communautaire

du Jeudi 14 mars 2024 à 19H

à la mairie de Sainte-Croix-aux-Mines

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Lièpvre

Monsieur Denis PETIT

Madame Christiane FORCHARD

Le Conseiller de Rombach-le-Franc

Monsieur Jean-Luc FRECHARD

Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines

Madame Régine ORSATI

Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines

Madame Noëllie HESTIN

Madame Nathalie ROUSSEL

Monsieur Gérard FREITAG

Monsieur Thomas GOETTELDMANN

Monsieur Louis BERGER

Monsieur Eric FREYBURGER

Madame Gaëlle SKOCIBUSIC (à partir du 398)

Assistaient également Madame Célia LEVY, Directrice Générale des Services ; Madame Nathalie DIDIER, responsable des finances et Madame Michèle SEMIN, service finances de la CCVA

Absents excusés :

- Madame Gaëlle SKOCIBUSIC qui a donné procuration à Madame Noëllie HESTIN jusqu'au point 397
- Monsieur Rémy VOINSON qui a donné procuration à Madame Régine ORSATI
- Madame Maud PETITDEMANGE qui a donné procuration à Monsieur Denis PETIT

Soit 11 membres présents, 3 procurations et 14 votants jusqu'au point 397

Soit 12 membres présents, 2 procurations et 14 votants à parti du point 398

ORDRE DU JOUR

- 395/2024 Désignation d'un secrétaire de séance
- 396/2024 Adoption du procès-verbal de la séance du 22/02/2024
- 397/2024 Débat d'orientations budgétaires 2024
- 398/2024 Cession de la nacelle BC-063-HE
- 399/2024 Désignation d'un nouvel administrateur pour la RIT
- 400/2024 Signature d'un avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Haut-Rhin
- 401/2024 Projet d'aménagement d'une micro-crèche et d'un accueil périscolaire à Rombach-Le Franc (actualisation 2024)
- 402/2024 Projet de rénovation de la crèche de Lièpvre (actualisation 2024)

Divers

Monsieur le Président Jean-Marc BURRUS ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à tous et particulièrement à Madame Anne MULLER (DNA) pour la presse et à Monsieur Laurent KRACKENBERGER, délégué de territoire Centre Alsace de la CeA.

Jean-Marc BURRUS précise que :

- Madame Gaëlle SKOCIBUSIC qui a donné procuration à Madame Noëllie HESTIN jusqu'à son arrivée (*jusqu'au point 397*)
- Monsieur Rémy VOINSON qui a donné procuration à Madame Régine ORSATI
- Maud PETTIDEMANGE a donné procuration à Denis PETIT

Administration Générale

395/2024 Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président expose :

« L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« Au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en-dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

L'article L 5211-1 du CGCT précise que ces dispositions sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des EPCI.

Le Conseil Communautaire

DESIGNE Régine ORSATI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Administration Générale

396/2024 Adoption du procès-verbal de la séance du 22/02/2024

Le Conseil Communautaire

ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 22/02/2024 (cf. annexe1).

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Administration Générale -Finances

397/2024 Débat d'orientations budgétaires 2024

M. Denis PETIT expose :

Les conseillers communautaires ont reçu un rapport relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2024. Celui-ci a fait l'objet au préalable d'un examen lors de la réunion de la commission « Finances » du 05 mars 2024.

Monsieur Denis PETIT présente le rapport d'orientation budgétaire comprenant notamment les résultats financiers de l'année 2023 des différents budgets, les projets pour l'année 2024 et un état d'avancement du schéma de mutualisation (cf. le rapport en annexe 2 et la présentation en annexe 3).

Au niveau des subventions, Monsieur Louis BERGER précise que la CCVA est le seul financeur de la section APPN proposée à la cité scolaire : il est donc indispensable de maintenir la subvention, même s'ils ont quelques économies suite à l'année du COVID.

Au niveau des ordures ménagères, Monsieur Denis PETIT complète les chiffres en précision que le SMICTOM changera de statuts au 1^e janvier 2025 pour devenir un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) à la place d'un SPA (Service public Administratif). Cette modification engendre 2 changements importants pour la structure :

- le budget sera soumis à la TVA
- les nouveaux agents auront des contrats de droits privés et ne seront plus fonctionnaires.

Suite à la demande de Madame Nathalie ROUSSEL, Célia LEVY précise que l'agent qui assure le pilotage de France Services est mis à disposition de la CCVA pour 5 % de son temps. Etant présente sur place, elle assure notamment la gestion des plannings, des congés et l'encadrement au quotidien des 2 agents France Services.

Monsieur Denis PETIT indique que les investissements peuvent reprendre de façon sereine à partir de 2024. Monsieur Jean-Marc BURRUS complète que des travaux devront être réalisés avant la fin du mandat. Ce programme ambitieux sera appuyé par un mandataire pour le suivi administratif des chantiers.

Suite à une demande de Monsieur Gérard FREITAG, il est précisé que l'étude GEMAPI est bien intégrée au budget 2024.

Dans le cadre des subventions, suite à la question de Madame Nathalie ROUSSEL, Monsieur Jean-Marc BURRUS confirme que l'organisation des sorties seniors sera prise en charge par le CSCVA ; cette action ne demandera pas de subventions complémentaires.

Monsieur Jean-Marc BURRUS explique que l'adjointe au Maire de Sainte-Croix-aux-Mines Marie-Laure Huck a pris l'initiative de développer des activités et des déplacements seniors dans le village il y a plus d'un an. Dès la première sortie, de nombreux habitants des autres communes de la CCVA se sont inscrits Nous les avons bien évidemment accepté et décidé de financer le bus au niveau communal. A cette premier initiative locale, Marie-Laure Huck a immédiatement collaboré avec le CSCVA Comme les sorties Seniors dont ouvertes à l'ensemble de la population de notre communauté. J'ai suggéré au bureau de la CCVA qu'une enveloppe doit dédiée au financement des transports d'où la prise en charge jusqu'à hauteur de 5000 € des sorties Seniors par le CSCVA, cette somme est incluse dans l'enveloppe annuelle versée par la CCVA.

Madame Nathalie ROUSSEL tient à souligner l'investissement de chaque CCAS sur la thématique des seniors. Monsieur Jean-Marc BURRUS confirme que les après-midis récréatives organisées par la commune de Sainte-Croix-aux-Mines sont ouvertes aux seniors de toute la vallée.

La 2^e partie du mandat concerne aussi l'action sociale qui est boostée grâce à l'investissement de Madame Nathalie ROUSSEL et de l'embauche d'Isabelle DAMAMME. Il s'agit d'agir ensemble pour la création du bien-être dans la vallée.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD souligne de nouveau la perte d'indépendance financière dans le budget des collectivités : la fiscalité est passée de 5 millions à 2 millions, cette baisse est compensée actuellement par l'Etat via divers dispositifs mais quelle sera leur pérennité ? Le budget général prend en charge les dépenses des autres budgets, il s'agit de rester vigilant sur les autres budgets. Il sera important d'épurer les dettes des autres budgets à l'avenir, notamment le budget de développement économique.

Monsieur Denis PETIT termine sa présentation en remerciant Nathalie DIDIER pour son travail.

Monsieur Jean-Marc BURRUS remercie à son tour Monsieur Denis PETIT, Nathalie DIDIER et Michèle SEMIN pour leur investissement.

Le Conseil de Communauté,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Madame Gaëlle SKOCIBUSIC rejoint la réunion à 20h.

Administration Générale - Finances

398/2024 Cession de la nacelle BC-063-HE

La Communauté de Communes du Val d'Argent est propriétaire d'une nacelle de France Elévateur sur porteur Renault Maxity mise en circulation en 2010, de couleur blanche immatriculé BC-063-HE.

La Communauté de Communes désire vendre la nacelle pour la somme de 15 000 €.

La Société Atouts Surs/ GROUPE JADORE RENOVATION, représentée par Monsieur PONCET, au 282 Rue du Château 88450 Evaux-et-Ménil, a informé la Communauté de Communes qu'elle souhaite acquérir la nacelle.

Une promesse de vente a été signée entre la Communauté de Communes du Val d'Argent en tant que prometteur et la société Atouts Surs/ GROUPE JADORE RENOVATION en tant que bénéficiaire.

Le Conseil Communautaire

DECIDE de céder la nacelle de France Elévateur sur porteur Renault Maxity mise en circulation en 2010, de couleur blanche immatriculé BC-063-HE à la Société Atouts Surs/ GROUPE JADORE RENOVATION pour la somme de 15 000 €.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Administration Générale

399/2024 Désignation d'un nouvel administrateur pour la RIT

Le Conseil d'Administration de la RIT est composé de 12 membres dont :

- 2/3, soit 8 membres détenant un mandat électif
- 1/3, soit 4 membres choisis parmi les utilisateurs du réseau ou parmi les personnes ayant une compétence financière ou technique spéciale.

Suite à la démission de M. Thomas Rustenholtz de ses fonctions d'élu de la ville de Sainte-Marie-aux-Mines le conseil municipal de Sainte-Marie-aux-Mines a, lors de sa séance du 12 mars 2024, proposé la candidature de **M. Thomas GOETTELMANN** pour remplacer M. Thomas Rustenholz dans ses fonctions d'administrateur de la Régie Intercommunale de Télédistribution (Rit).

Le Conseil Communautaire

DESIGNE M. Thomas GOETTELMANN comme nouveau membre du Conseil d'Administration de la Régie Intercommunale de Télédistribution du Val d'Argent.

DECLARE que ce Conseil d'Administration est composé dorénavant de :

Commune de Sainte-Marie-aux-Mines : Daniel GERBER et M. Thomas GOETTELMANN

Usager : Gérald GRIESS

Commune de Sainte-Croix-aux-Mines : Daniel BUCKEL et Thierry CONRAUX

Usager : Marcel HERMENT

Commune de Lièpvre : Christophe PANTZER et Thierry MOUILLE

Usager : Pierrot HESTIN

Commune de Rombach le Franc : Armelle WILLEMIN et Pascal HESTIN

Usager : Marie-Rose FONTAINE

Délibération adoptée adoptée avec 13 voix pour et 1 abstention (Monsieur Thomas Goettelmann)

400/2024 Signature d'un avenant à la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Haut-Rhin

Mme ROUSSEL Nathalie expose :

Conformément à la délibération n° 113/2021 du 14 septembre 2021, la Communauté de communes du Val d'Argent a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF du Haut-Rhin pour une durée de cinq ans.

Pour rappel, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Le périmètre de la CTG et l'échelle territoriale pertinente d'une CTG est celle qui permet l'analyse la plus cohérente des besoins des familles et des réponses à leur apporter, à savoir l'échelle intercommunale.

Toutes les thématiques repérées à l'issu du diagnostic d'un territoire peuvent être mobilisées.

Neuf thématiques prioritaires sont préconisées par la CNAF, à savoir la Parentalité, la Jeunesse, l'Accès aux droits/numérique, le Logement, la Petite enfance, l'Animation de la Vie sociale, l'Équité territoriale, les Familles fragilisées et le Handicap.

Mais il peut y avoir d'autres thématiques spécifiques à chaque territoire. C'est à la collectivité que reviendra le choix des thématiques retenues pour le plan d'actions.

Le plan d'actions peut être alimenté au fil de l'eau sur la durée de la CTG avec de nouvelles thématiques par avenant en fonction des besoins du territoire.

Le présent avenant propose de mettre à jour les documents initialement inclus et prévus dans cette CTG 2021-2025, à savoir :

- Un diagnostic de l'état des besoins du territoire mis à jour en fin d'année 2023, dénommé Annexe 1 ;
- Un plan d'action et les fiches actions, dénommé Annexe 2 ;
- Les modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG, dénommé Annexe 3 ;
- Les modalités d'évaluation avec les indicateurs identifiés, dénommé Annexe 4
- L'offre d'équipements existante et services soutenus par la CAF et la CCVA, dénommé Annexe 5 ;

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'avenant et ses annexes ci-jointes,

AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

401/2024 Projet d'aménagement d'une micro-crèche et d'un accueil périscolaire à Rombach-Le Franc (actualisation 2024)

M. Jean-Luc FRECHARD présente :

Rappel du projet

La commune de Rombach-le-Franc dispose d'un bâtiment anciennement école maternelle dont les classes ont été transférées sur le site de Lièpvre. Les deux communes agissant au sein d'un regroupement pédagogique.

Actuellement, un site périscolaire fonctionne sur Lièpvre géré par le Centre-Socio-Culturel du Val d'Argent et ce site est en saturation. Le site du périscolaire utilise la salle polyvalente de Lièpvre, mais cette organisation n'est pas pérenne. Après visite du site rombéchat, celui-ci conviendrait parfaitement aux demandes complémentaires en accueil périscolaire.

Par ailleurs, un projet de création d'une maison d'assistantes maternelles pour 16 places est arrivée en mairie de Rombach-Le Franc.

Au vu de ces besoins, la Communauté de Communes du Val d'Argent souhaite financer la rénovation et l'extension de ce bâtiment afin d'améliorer le service de la petite enfance et du périscolaire.

Descriptif des travaux

Dans le cadre de ce projet, il est prévu l'isolation thermique, la rénovation intérieure, la rénovation des sanitaires du bâtiment historique et l'adjonction d'une maison d'assistantes maternelles. Le permis pour ces travaux est en cours d'instruction et déjà validé par les commissions d'accessibilité et de sécurité.

Coût estimatif du projet

	TOTAL	MAM (60%)	PERI (40%)
Travaux	655 977 €	393 586 €	262 391 €
Architecte et autres prestations	42 413 €	25 448 €	16 965 €
TOTAL	698 390 €	419 034 €	279 356 €

Plan de financement prévisionnel

Coût prévisionnel	Caisse d'Allocations Familiales	Collectivité Européenne d'Alsace	FEADER Europe	DSIL	Reste à charge CCVA
698 390 €	232 600 €	139 678 €	133 024 €	53 410 €	139 678 €
100%	33%	20%	19%	8%	20%

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement actualisé du projet d'aménagement d'une maison d'assistantes maternelles et d'un accueil périscolaire à Rombach-le-Franc, tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes pour la Communauté de communes.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Administration Générale – Finances

402/2024 Projet de rénovation de la crèche de Lièpvre (actualisation 2024)

M. Jean-Luc FRECHARD présente :

Rappel du projet

La Communauté de Communes du Val d'Argent est compétente en matière de petite enfance et jeunesse. Le Centre Socio Culturel du Val d'Argent (CSCVA) propose d'assurer cette compétence avec une convention d'objectifs, mais la collectivité reste propriétaire de plusieurs bâtiments qu'elle met gracieusement à disposition du CSCVA pour accueillir les différents services proposés par l'association.

La crèche du Poisson de Lune et le périscolaire « l'aquarium », situés au 4a rue de la vieille fontaine à Lièpvre demande une rénovation. Bien que datant de 2001, la toiture du bâtiment nécessite des travaux suite à de nombreuses infiltrations.

De plus, pour améliorer l'efficacité thermique et le confort des usagers, il est prévu une rénovation thermique globale. La collectivité a à cœur de donner des conditions de travail convenables aux employés du CSCVA et d'accueillir les enfants dans un bâtiment sécurisé et tempéré en hiver comme en été.

Programme de travaux

L'ensemble des travaux ont pour but d'assurer une rénovation globale du bâtiment et ramener une cohérence au niveau de la gestion énergétique. Ils permettront de pérenniser la structure, vitale pour le territoire au niveau de la petite enfance et de l'accueil périscolaire.

Les travaux comprendront :

- le remplacement de la toiture,
- des reprises de charpente,
- le remplacement des menuiseries extérieures,
- l'isolation thermique,
- l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation avec revente du surplus.
- et quelques réaménagements intérieurs.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT (HT)
Travaux	915 450 €
Frais de maîtrise d'œuvre et prestations diverses	201 596 €
TOTAL	1 117 046 €

Coût prévisionnel	Caisse d'Allocations Familiales	Collectivité Européenne d'Alsace	FEADER Région Grand Est	Fonds vert	Reste à charge CCVA
1 117 046 €	154 000 €	223 409 €	232 322 €	283 905 €	223 409 €
100%	14%	20%	21%	25%	20%

Monsieur Thomas GOETTEL demande si les panneaux photovoltaïques sont autorisés sur des bâtiments recevant du public : sur le principe, cette installation est possible mais il faudra que le service d'incendie et de secours confirme son autorisation lors du dépôt du dossier.

Suite à la demande de Monsieur Eric FREYBURGER, il est précisé que les services du CSCVA seront maintenus sur d'autres sites et le CSCVA communiquera dès que les informations seront plus précises.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement actualisé du projet de rénovation de la crèche de Lièpvre, tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à effectuer les demandes de subventions correspondantes.

Délibération adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

La secrétaire de séance,

Le Président

Régine ORSATI

Jean-Marc BURRUS